

COMMUNE DE CARCES**PROCES-VERBAL DE SEANCE***Article L2121-25 du CGCT***CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023**
Séance ouverte au public et diffusée en direct**MEMBRES EN EXERCICE**

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	17	6	0	23	12

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE TREIZE MARS à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire.

Date de la convocation : **02 MARS 2023**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent - DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LAUDICINA Patrick - PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric - OLIVERO Christophe – FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John

PROCURATIONS :

Madame COLIN Martine a donné pouvoir à Madame GARCIA Christine
Madame GANZIN Mireille a donné pouvoir à Madame PAUL CAMAIL Florence
Monsieur CORINO Pierre a donné pouvoir à Monsieur AMBARD Frédéric
Madame LORENZON Céline a donné pouvoir à Monsieur NEMETH Alex
Madame BULLE Lucie a donné pouvoir à Monsieur LAUDICINA Patrick
Monsieur FABRE Thibault a donné pouvoir à Monsieur CLAVIER Vincent

ABSENTS : néant

DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Madame Marion DEBOST est désignée secrétaire de séance : **UNANIMITE**
Le secrétariat administratif est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance

DECLARATIONS

Aucune information

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 – APPROBATION PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 02 2023
- 2 - COUPES DE BOIS POUR L'ANNEE 2023
- 3 - FOURRIERE AUTOMOBILE – CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
- 4- COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET BATIMENTS
- 5- COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET COMMUNE
- 6- COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET LOTISSEMENT
- 7- COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET BATIMENTS
- 8- COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET COMMUNE
- 9- COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET LOTISSEMENT
- 10- AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET BATIMENTS
- 11- AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE
- 12- BUDGET PREVISIONNEL 2023 - BUDGET BATIMENTS
- 13- BUDGET PREVISIONNEL 2023 - BUDGET COMMUNE
- 14- DEMANDE FONDS DE CONCOURS CAPV POUR L'EQUIPEMENT DE CLIMATISATIONS ECOLE DU PETIT BOIS
- 15- DEMANDE FONDS DE CONCOURS CAPV POUR LA RENOVATION DE L'INTERIEUR DE L'EGLISE STE MARGUERITE
- 16- DECISIONS DU MAIRE

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 02 2023

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023-11 : COUPES DE BOIS POUR L'ANNEE 2023

Rapporteur : CLAVIER Vincent

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

D'APPROUVER l'état d'assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-dessus,

DEMANDER à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-dessus,

DE VALIDER ci-dessus la destination des coupes et leur mode de commercialisation

D'AUTORISER Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à assister aux martelages des coupes prévues.

BRISPOT John Est-ce qu'on sait le produit que l'on retire de cette coupe de bois ?

RAVANELLO Alain c'est surtout du taillis et pas de stère de bois. Il y a un appel d'offres qui est lancé par l'ONF en sous-traitance à une entreprise. On en est toujours à l'appel d'offres qui sera lancée dès que la délibération aura été approuvée. Bien sûr ce sera au plus offrant, c'est l'ONF qui s'occupe de réaliser les démarches. Il est vrai qu'on aurait pu avoir l'info avant, mais l'ONF attend l'approbation de la délibération pour pouvoir lancer l'appel d'offres

**DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023-12 : FOURRIERE AUTOMOBILE –
CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Rapporteur : NEMETH Alex

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

D'AUTORISER le principe de délégation du service public fourrière automobile,

D'APPROUVER le projet de convention de délégation de service public fourrière automobile joint en annexe,

DE CHOISIR la SOCIETE Excellium Automobiles d'assurer en qualité de délégataire de la fourrière automobile municipale pour une durée ferme de 5 ans.

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer le projet de convention et tout document nécessaire à son application,

-0-

Préalablement aux délibérations financières qui suivent, afin d'éclairer leur vote, Maurice IMBALZANO, présente la note synthétique établie et annexée aux documents comptables-comptes administratifs et comptes de gestion -de l'année 2022, et aux budgets pour 2023.

Il présente une synthèse des comptes administratifs 2022, et des principaux événements et variations significatives par rapport aux prévisions budgétaires, ainsi que les orientations du budget 2023, avant de le présenter.

Il commente les synthèses des résultats 2022, et les reports disponibles pour le budget 2023, tant pour le fonctionnement que l'investissement.

Il précise l'intégration des résultats de clôture du budget « Lotissement Cougournier » dans les reports dans les budgets de fonctionnement et d'investissement de la Commune 2023.

**DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023-13 : COMPTE DE GESTION DE
L'EXERCICE 2022- BUDGET ANNEXE BATIMENT ARTISANAL**

Rapporteur : IMBALZANO Maurice

L'assemblée après en avoir délibéré, à la **MAJORITE** (Pour : 19 - Contre : 4 FERRETTO-REGGI, SCHMITT, BOURGAIS, BRISPOT - Abstention : 0) décide :

DE DECLARER que le compte de gestion du budget annexe « Bâtiment artisanal », dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

BRISPOT John je vais essayer d'être concis parce que j'ai plusieurs remarques à faire. La première chose, c'est que vous nous présenter un bilan avec une gestion de bon père de famille, avec des excédents à droite à gauche, on peut dire que c'est plutôt réussi pour l'année 2022 et vous nous avez soulevé beaucoup d'excédent. Alors si j'ai bien compris parce que j'ai besoin d'un éclaircissement, le résultat en fait de 1 179 000€, c'est le résultat comptable de la gestion de la commune de l'année 2022 ?

IMBALZANO Maurice absolument pas

BRISPOT John c'est-ce que vous nous avez dit

IMBALZANO Maurice le fonctionnement au titre de l'année 2022, c'est 629 000€, mais en face il y a un déficit de la section d'investissement de 773 000 €, hors reports antérieurs.

BRISPOT John : quel est le résultat de l'année 2022 ? Il y a un résultat final les plus et les moins en bas quand on fait des additions y'a toujours le résultat à la fin ...

IMBALZANO Maurice je vous l'ai indiqué, le résultat global de l'année (fonctionnement +investissement) est à peu près équilibré, puisque l'on se retrouve avec les mêmes reports globaux, fonctionnement et investissement à la fin de l'année 2022. Précisément, pour le fonctionnement, il y a un excédent de l'année de 629 000€ que je viens de vous détailler avec

les produits et les charges en explication. Et l'investissement c'est -773 000 €. Ensuite il y a pour l'année 2023, le fait que l'on a rajouté le lotissement qui vient se rajouter en excédent pour 220 000€

BRISPOT John moi je voudrais savoir le résultat en bas...

IMBALZANO Maurice ce n'est pas un bilan commercial...

BRISPOT John non, il y a toujours un résultat, entre les plus et les moins il y a toujours un résultat.

IMBALZANO Maurice : on raisonne au niveau du budget, vous voyez le cumul qui est reporté, cumul fonctionnement et cumul investissement, dont l'un positif, l'autre négatif, c'est la technique comptable et administrative. Je vous ai précisé que le montant cumulé des reports pour 2023 est sensiblement le même que l'année dernière., soit environ un million €.

BRISPOT John Je vois que vous avez eu des recettes qui n'étaient pas prévues et c'est tant mieux : les droits de mutation qui ont été supérieurs à attendu, mais je n'arrive toujours pas à comprendre pourquoi on nous a augmenté les impôts de 2,5, c'est-à-dire un produit de 50 000 € par an. Je voudrais savoir pourquoi on ne restitue pas l'argent aux carçois... Non au contraire, on leur remet encore une augmentation. Moi je regarde votre budget avec vos prévisions 2022 et le réel réalisé 2022 et je vois globalement des excédents. Ça a été plutôt prévu avec beaucoup de sécurité et la réalité est inférieure au budget. C'est plutôt une bonne chose. Mais in fine, au lieu de dire « on s'est trompé, on s'est surprotégé, on avait prévu une augmentation d'impôts parce qu'on avait peur de pas être dans les clous, ... » Non, on en remet encore une couche, c'est incompréhensible

IMBALZANO Maurice on ne peut pas abonder, il y a une règle budgétaire. La problématique que vous évoquez est vraiment confuse car vous mélangez plusieurs aspects. On peut très bien avoir de la disponibilité pour investir du fait de nos réalisations antérieure. Nous établissons des budgets les plus réalistes possibles, mais nous devons faire face à la réalité dans laquelle peut survenir des charges inattendues et urgentes. Comme l'année dernière il est arrivé 150 000 € de charges supplémentaires et des produits en moins. Quand vous êtes en fonctionnement... Il y a une règle très importante à respecter qui est l'équilibre du budget de fonctionnement. Donc aujourd'hui, je peux vous confirmer que nous avons eu beaucoup de mal à équilibrer le budget 2023, et je vous le dis sincèrement, ce n'est pas du propos politique ni quoique ce soit, moi je reste technicien sur ce sujet-là. Je vous rappelle que dans le cadre de notre mandat, nous avons la responsabilité de gérer et l'obligation de prévoir, ce qui n'est pas évident, je peux vous l'assurer. Nous avons vécu avec les adjoints et Monsieur Le Maire, une année stressante. La prochaine 2023 s'annonce de manière encore plus défavorable avec des hausses considérables de charges.

Le fait qu'en 2022, nous ayons comptabilisé des produits de reprise de provisions exceptionnelles, et perçus enfin quelques taxes sur les cessions de terrain, et plus de droits de mutation que nous n'avions pas eu depuis trois ou quatre ans, ...ne peut influencer notre attitude budgétaire prudente.

BRISPOT John tant mieux, mais ce n'est pas la peine de punir les carçois en leur augmentant encore les impôts, alors que vous leur avez déjà augmenté les impôts et que le résultat est que vous avez eu des ressources supplémentaires. Ce qui est une bonne nouvelle en soit, il n'y a pas de problème

IMBALZANO Maurice Attendez je vais quand même terminer là-dessus, le budget de fonctionnement il doit être équilibré -C'est un impératif budgétaire, vous en êtes bien d'accord ?

BRISPOT John mais là il est excédentaire...

IMBALZANO Maurice mais ça c'est le passé, mais pour le futur, je dois dégager de quoi investir. Le budget 2023, n'est pas excédentaire et pléthorique, comme l'avez bien compris, pour avoir lu les dossiers, et bien écouté lors de la commission des finances très détaillée.,

Vous avez bien relevé que nous avons budgété 60 000 € de DSP Ménage, 20.000 € de DSP-Symelec, et que nous subissons 190 000 € de coût de personnel net supplémentaire. c'est une réalité, et n'y a rien de théorique. Vous savez que nous avons une marge de manœuvre extrêmement étroite sur un budget de fonctionnement de 3.800.000 € (2% de celui-ci représente 80.000 € d'impact) face à ce que la Commune peut avoir à assumer de manière supplémentaire. Evidemment, une fois épuisée, la disponibilité pour investir en report de l'ordre de 1.000.000 €, je dois avoir la capacité de renouveler annuellement une marge d'épargne pour rembourser le capital des emprunts et assurer les investissements futurs.

BRISPOT John on pourrait peut-être investir un petit peu moins pour éviter de punir encore les carçois qui ont déjà été punis l'année dernière

IMBALZANO Maurice il y a une règle budgétaire, on ne peut pas compenser un déficit de fonctionnement par de l'investissement. C'est une règle budgétaire du secteur public.

BRISPOT John si vous versez un excédent, que vous le mettez dans l'investissement, c'est une bonne nouvelle, il vaut mieux ça que le contraire

RAVANELLO Alain pour vulgariser un peu, c'est vrai qu'il ne faut pas confondre. Là on a des recettes, on a eu deux-trois bonnes surprises exceptionnelles donc tant mieux. Mais ça reste de l'exceptionnel. En revanche tout ce qui est dépenses, augmentation de tarifs, le point d'indice, le SMIC, l'augmentation de l'énergie etc... ça c'est du durable ; donc on sait que ça on va l'avoir toutes les années. En revanche les bonnes recettes qu'on a eu c'est des « One Shot » comme on dit. Vous savez ce n'est jamais le bon moment.

BRISPOT John vous vous êtes engagés durant la campagne à ne pas augmenter les impôts

RAVANELLO Alain effectivement, mais à situation égale. Je pense que depuis 2020 il n'aura échappé à personne que la situation générale s'est largement dégradée et que le service public finalement à Carces n'a pas tant baissé que ça. C'est quand même important. Donc vous pourriez aussi nous reprocher à l'inverse et bien de ne pas faire ce qu'il faut et de dégrader le service public donc finalement quel que soit la décision que nous pourrions prendre, il y aurait toujours matière à reproche, c'est certain.

BRISPOT John avec une augmentation Monsieur le Maire, il ne peut pas se dégrader...

RAVANELLO Alain justement moi je trouve que dans la situation actuelle où on note que dans des communes souvent ça se dégrade, et bien chez nous le service public se maintient et il ne se maintient quand même pas trop mal. Alors effectivement on a un fonctionnement qui est de plus en plus serré. Et effectivement quand vous entendez les chiffres qui sont évoqués, c'est parce que on présente toujours un budget sincère dans la M57 ou la M14, nous le présentons toujours hors report, ça veut dire qu'on a toujours des marges de plus en plus serrées, et ces reports, il faut bien les avoir et il faut bien les gagner. Vous savez, un million d'euros d'investissement dans l'année c'est vite dépensé, quand on voit les besoins de la commune en matière de réfection des chemins, d'investissement de toutes sortes, c'est très vite dépensé. Mais il ne faut pas oublier qu'une fois qu'on a dépensé notre trésor de guerre on va dire, qu'est-ce qui nous reste à la fin... Il ne faut pas avoir de surprises, il ne faut pas avoir un mur qui s'écroule, il ne faut pas avoir une inondation, il ne faut pas avoir de surprises. On est obligé quand même d'avoir une réserve, et cette réserve là c'est ce qui vient avec le report, donc on ne peut pas dire que l'on a plein d'argent, on ne peut pas dire ça. Souvent les maires aiment bien, ceux qui ont l'habitude de la gestion depuis plusieurs mandats, et bien ils aiment bien avoir parfois une année de masse salariale en réserve, certains fonctionnent comme ça, nous on en est loin. Il ne faut pas voir forcément des chiffres astronomiques comme ça, venir abonder notre budget tous les ans parce que ce n'est pas comme ça que ça fonctionne. Si on prend uniquement pour le fonctionnement, on est de plus en plus serré et si on peut avoir une capacité d'investissement pour les années qui viennent et si on veut dégager en fonctionnement de quoi abonder l'investissement, on

se doit de maintenir une certaine capacité et à laisser les choses aller comme ça et à raisonner à l'absurde et à l'extrême parce que l'on voit des chiffres, et bien on peut se dire « ce n'est pas le moment », « ce n'est pas ceci, ce n'est pas cela » mais rappelez-vous qu'en 2021 ce n'était pas le moment, cette année ce n'est pas le moment non plus... et comme les choses ne vont pas en s'améliorant, parce que les pâtes sont de plus en plus chères, et bien l'année prochaine ça sera encore moins le moment. Alors effectivement je comprends que ça vous fasse réagir, tout à fait, mais là c'est comme ça

BRISPOT John quand on a 318 000 € qui rentre en plus, et c'est une excellente nouvelle, **RAVANELLO Alain** de manière exceptionnelle

BRISPOT John d'accord mais ils sont rentrés, et qu'on a augmenté de 2,5% en disant qu'il manquait 50 000 € l'an dernier, la moindre des choses, vous devriez présenter vos excuses

RAVANELLO Alain Non c'était il y a deux ans, « vous devriez présenter vos excuses » ? Pour noyer le poisson et mettre la confusion dans la tête des carçois. C'est ce qu'il va nous permettre de pouvoir investir Monsieur Brispot, et c'est ce que les carçois demandent : un service public et une commune capable d'investir

BRISPOT John les carçois n'ont pas élu une majorité pour avoir une politique, Mélenchoniste, c'est-à-dire des taxes, des taxes et des taxes...

RAVANELLO Alain on ne va pas en parler toute la soirée je vous ai expliqué exactement de quoi il en retournait, mais voilà, vous voyez des sommes qui s'alignent mais il ne faut pas tout confondre

IMBALZANO Maurice : je rappelle que 2023 ne permet de dégager que 120 000 € d'excédent de trésorerie et le budget est très serré

BRISPOT John deux années d'augmentation d'impôts

IMBALZANO Maurice : mais 127 000 € il faut bien quand même un minimum pour investir pour l'avenir

RAVANELLO Alain dans la conjoncture actuelle, et on le voit bien sûr, tout le monde peut se rendre compte sur son propre budget ménage, il est très compliqué de pouvoir assurer le service public et de continuer à avoir une capacité de fonctionnement et d'investissement. Vous pouvez noyer le poisson comme vous voulez. On vous a répondu.

FERRETTO-REGGI Nicolas : alors quand j'analyse les budgets, j'ai toujours tendance à regarder un petit peu les ratios parce que c'est quelque chose qui est assez indicatif de l'état des finances de la commune, et lorsque je regarde le ratio qui concerne le budget de fonctionnement sur les charges de personnel, je les ai trouvés très élevés. On est à 66 % les autres communes de la strate « commune équivalente » à Carces on est à 44.90%. On commence à avoir des DSP pour l'école, pour le Symielec et je trouve ça étonnant que ça ait augmenté. Est-ce que vous pouvez m'expliquer pourquoi ?

IMBALZANO Maurice : il y a un détail dans la note annexée, qui explique de manière très détaillées la variation en hausse de 190 000 € dans la charge nette subie ; c'est tout ce que je vous ai indiqué dans le résumé tout à l'heure. Donc déjà il y a la hausse... je ne vais pas tout répéter mais vous l'avez en page 12 détaillé poste par poste. Je vous rappelle que vous avez l'évolution, même depuis 2019 qui est tout à fait indiqué, charges de personnel aujourd'hui dans le poids net, en 2019 le ratio était à 54 % sur le poids. Et je parle bien du net, pas du chiffre apparent de la ligne uniquement de frais de personnel, il était à 54 % en 2020, 51% en 2021, 44% de 2022, 50 % dans le budget 2023, malgré la hausse de 190 000 € prévue dont je vous rappelle quand même que la moitié est constitué par la hausse des points d'indice et cetera... c'est pour cela que l'État nous en compense une partie sur les seuls produits qui reste dans les communes (les impôts locaux). L'Etat a décidé les hausses, mais n'a pas abondé les communes à ce titre, et cela représente 90 000 € uniquement à ce titre. La suppression des contrats PEC et les aides de l'État, soit 40 000 € de moins, le coût de l'assurance du personnel dont le contrat a été dénoncé nous coûte en charge nette plus de 60 000 €... donc vous ajoutez

tout ça, vous êtes à 190 000 € subis et plus quelques embauches de gens pour le temps méridien qu'il fallait qu'on réalise de deux heures par jour, les quelques Pec que l'on a pour quatre mois-cinq mois où on paye les charges sociales totales..

FERRETTO-REGGI Nicolas les emplois sur le temps méridien c'est à partir de 2023, moi je parlais du compte administratif 2022.

IMBALZANO Maurice en 2022 on est à 43% en réalisé, page 11 de la note on est à 1 723 000€ de coût net du personnel. Je vous rappelle qu'en 2019 il y avait 2 000 000 €, donc on a 300 000€ de moins.

FERRETTO-REGGI Nicolas ce n'est pas ce qui est marqué dans le compte administratif, page du début, vous avez les ratios, je vous parle de celui-là à 66,40%

IMBALZANO Maurice : Il s'agit du poste Brut Total. Une partie des charges de personnel sont refacturés à d'autres secteurs tels qu'à la CAPV pour l'eau, l'assainissement, qu'au CCAS. De plus, nous avons en produit des remboursements sur rémunération.

Le coût que je viens de vous indiquer il y a le coup facial effectivement dans le compte de charge. Le compte de charge arrive à 2 085 000 si vous ne regardez que celui-là, on avait 2 365 000 en 2019 il y a quatre ans. Dans notre réalisé il y avait 1 998 000, 2 millions en 2021 brut, donc si vous regardez page 11 vous avez tous les chiffres : le chiffre de charge de personnel, les refacturations détaillées poste par poste et le net vraiment que la commune a supporté au titre du coût du personnel.

FERRETTO-REGGI Nicolas on constate une augmentation malgré tout

RAVANELLO Alain j'ai quand même deux chiffres à vous donner si vous voulez bien parce que vous constatez une augmentation... Il n'a échappé à personne et ça fait trois fois qu'on le dit, effectivement il y a une augmentation du SMIC et du point d'indice des fonctionnaires qui n'avait pas été augmenté quand même depuis quelques années et je suppose que vous n'avez pas refusé la vôtre non plus. Donc en 2020, nous avons 60,15 fonctionnaires et 2 contractuels, donc un peu plus de 62 personnes employées à la commune de Carces, aujourd'hui en 2023, nous avons 43,4 fonctionnaires et 13,35 contractuels, ce qui nous permet d'avoir une gestion plus souple de notre personnel. Donc nous sommes passés de 62 à 56 personnes entre 2020 et 2023. La seule augmentation que vous pourrez voir donc sur le 012, uniquement sur la ligne personnel, puisque le 012 inclut aussi les assurances pour le personnel qui ont pris 60 000 € quand même d'augmentation cette année pour 2023, les seules augmentations que vous voyez donc ce sont les points d'indices, le personnel a baissé de 6

FERRETTO-REGGI Nicolas vous avez aussi un équivalent temps plein supplémentaire quand on compare les comptes administratifs 2020-2021

RAVANELLO Alain il y a des variations, il y a des adaptations, 1 ETP pour presque 60 personnes, oui il y a des nécessités de service parfois et après ?

FERRETTO-REGGI Nicolas mais étant donné la forte masse salariale je considère qu'il faudrait essayer de réduire au maximum.

RAVANELLO Alain 62 %. Monsieur FERRETTO, on vient de vous démontrer que ce n'était pas le cas, c'est le brut, il ne faut pas tout confondre, on a quand même 6 personnes en moins entre 2020-2023, après une personne de plus, une personne de moins en fonction des années, ça peut s'entendre, mais comme promis la masse salariale a été réduite en personnel et depuis 2020 il y a eu les augmentations de salaire, effectivement. Sauf que sur le montant global, la masse salariale a quand même été réduite depuis 2020. Il faut bien l'avouer

FERRETTO-REGGI Nicolas ce que je regrette également c'est l'augmentation des impôts. On sait qu'aujourd'hui on est dans une crise assez importante avec de l'inflation, avec des gens qui malheureusement ont du mal à finir les fins de mois, creusent les déficits... et nous on a des ratios de fonctionnement assez élevés, et aujourd'hui augmenter les impôts, moi ça me touche, ça me touche par rapport aux gens qui n'arrivent pas à finir leur mois. Et

clairement aujourd'hui ce que vous nous répétez, ce que vous nous avez dit l'an dernier, ce que vous nous avez dit il y a deux ans c'est que la commune ne s'en sort pas, sauf que force est de constater que ce n'est pas le cas.

RAVANELLO Alain c'est vous quand même qui nous avez mis la pression pour embaucher aux écoles. Vous étiez tous les jours en train de compter le nombre de gamins qui traversaient et le nombre d'encadrants, notamment d'ailleurs, vous ne les avez pas aidés, vous êtes restés là à compter mais vous n'avez aidé personne. Donc on les a embauchés effectivement parce qu'il y a un taux d'encadrement qui est acceptable et ensuite il y a un taux d'encadrant en dessous duquel on ne peut pas descendre. C'est quand même vous, un des premiers qui mettez la pression là-dessus, mais effectivement à partir du moment où je constate que le taux d'encadrement n'est plus acceptable, il faut y remédier. Donc vous pouvez nous expliquer ce que vous voulez. Moi aussi ça me touche et ça ne fait plaisir à personne de devoir toucher aux impôts. Seulement avec votre micro vous serez là l'année prochaine ou dans deux ans, pour critiquer, et pour nous reprocher le manque de service public ou le manque d'investissement. Si toutefois nous ne faisons pas en sorte d'en avoir les moyens, vous étiez prêt à monopoliser Var Matin, le Préfet etc. donc je sais quand même de quoi je parle et vous savez de quoi je parle aussi. Comme je le dis à Monsieur Brispot, vous pouvez dire que ça vous touche et ça me touche également, et je sais que ce n'est facile pour personne parce qu'on aide également tous les services sociaux, distribution alimentaire etc. vous pouvez nous expliquer ce que vous voulez, mais quoi qu'il en soit vous aurez toujours un reproche à formuler. Nous on a décidé, et moi, j'assume de préférer conserver un service public et une capacité de la commune à investir.

FERRETTO-REGGI Nicolas pour vous répondre quand on parlait des personnes embauchées pour assurer le temps méridien, on parle tout cumulé de 16h par semaine, ce n'est même pas un demi temps plein, donc ce n'est pas énorme et je pense que c'est justifié puisque les gamins étaient en danger quand ils traversaient la route puisqu'ils n'étaient pas avec assez de personnes pour être surveillés.

RAVANELLO Alain vous étiez là, vous avez fait l'encadrant ?

FERRETTO-REGGI Nicolas en tout cas, vous avez laissé trainer les choses, les enfants auraient pu avoir des accidents, ça aurait été de votre faute, et ça je le regrette.

BRISPOT John je fais juste une petite parenthèse, on continue à payer Patricia Nahon qui est notre ancien DGS, et là on parle d'un sept heures... Moi je ne connais pas le dossier exactement, je ne sais pas de quoi il en retourne, mais là on paye quelqu'un depuis bientôt trois ans à rester à la maison parce qu'on a pris une décision... C'est votre choix, je respecte les choix de chacun. Sincèrement je suis contre, mais je les respecte mais par contre, il ne faut pas se cacher derrière « nous on n'a pas le choix », c'est un choix, c'est le vôtre il est respectable, mais moi je suis contre les impôts, il y en a ça leur plaît d'augmenter les impôts, chaque fois qu'ils ont un problème ils sollicitent une taxe, c'est une culture, ce n'est pas la mienne, mais il faut l'assumer

IMBALZANO Maurice vous appelez « culture », vous êtes chef d'entreprise comme moi et vous savez donc que sur 4 millions d'euros de budget vous faites 2 ou 3 % ça fait 120 000 € par an, rien que le maintien d'un service

BRISPOT John : je fais des économies

IMBALZANO Maurice vous dites « économie », je suis prêt à vous détailler tout le budget vous verrez où est-ce que vous trouvez des économies, sauf sur des choix politiques

BRISPOT John c'est des choix, encore une fois les vôtres sont respectables, mais je n'aime pas quand on me dit : « on n'a pas le choix », ce n'est pas vrai. Juste je voulais vous poser une petite question s'il vous plaît parce qu'on s'est un peu égaré, je voulais revenir au budget. Deux choses, vous avez décidé de passer par des délégations de service public notamment pour l'école et puis pour le Symielec. Comment se fait-il que ça n'apporte pas d'économies

sur la masse salariale ? Si vous prenez des délégations de service public qui ont un coût assez important quand même, sur le budget ça devrait réduire les charges 'un autre côté puisque c'est un transfert de charge

RAVANELLO Alain : c'est pour une amélioration du service public. Jusqu'à présent nous avons un service, il faut dire insuffisant par manque de temps et donc de personnel et pas par rapport à la qualité du personnel que nous avons, mais clairement, les écoles tous les matins, surtout avec les normes de nettoyage qui ont été imposées par le Covid, donc les écoles tous les matins, les bâtiments publics etc. on a constaté de grosses lacunes par manque de temps tout simplement. Nous avons une des trois femmes de ménage qui est partie à la retraite et nous avons décidé au lieu de la remplacer...

BRISPOT John Ce sont des économies justement.

RAVANELLO Alain je suis en train de vous dire que les économies, c'est une chose, la qualité du travail, s'en est une autre, nous avons quand même des plaintes assez récurrentes du personnel à l'école parce qu'effectivement on a que deux femmes de ménage qui font les écoles plus les bâtiments publics, etc. ce n'était pas assez, donc on a décidé de ne pas remplacer un départ à la retraite et de prendre une DSP

BRISPOT John j'entends, je ne conteste pas, juste je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas l'économie de la dame qui est partie. Je voudrais être clair, il n'y a pas de discussion sur votre choix, je le trouve plutôt positif. Mais si vous êtes passés par une DSP (délégation de service public), ça veut dire que vous avez externaliser votre coût. Le coût de la personne qui est partie à la retraite devrait arriver en négatif quelque part or je ne retrouve pas ce coût en négatif de départ. Je prends une délégation, pas de problème, c'est un choix, c'est une charge. Par contre je récupère le coût d'une autre charge qui est partie à la retraite.

RAVANELLO Alain la DSP coûte plus cher, la personne qui est partie à la retraite était sur un temps de vingt-cinq heures, effectivement son salaire est inférieur à la délégation de service public que nous contractons.

IMBALZANO Maurice mais il y a un cahier de charge : il y a une intervention, la périodicité... Pour l'autre partie technique, c'est un problème de compétences parce que l'agent qui est parti avait la compétence que l'on n'a pas encore, les jeunes qui sont rentrés en interne n'ont pas encore la formation et le niveau et nous devons absolument retrouver un niveau de compétences. C'est pour cela que nous avons décidé de sous-traiter pour les sujets et compétences, notamment les problèmes sur les économies d'énergie, les chantiers en cours avec Symielec, les évolutions structurelles en matière d'énergie nouvelle,..

Donc nous ne pouvons pas rester sans compétence, les 20 000 € de DSP, correspondent à cela..

BRISPOT John on trouve le produit la charge, c'est normal, mais on ne trouve pas l'économie de l'autre côté de la personne qui est partie

IMBALZANO Maurice : le technicien est remplacé, mais les jeunes n'ont pas le niveau

BRISPOT John encore une fois on remplace par quelqu'un qui n'a pas la compétence, le coût est identique, et on prend une DSP pour compléter

RAVANELLO Alain on a un jeune qui remplace un expérimenté qui était à la fois sur le service eau et en éclairage public, le jeune qui est entré est exclusivement à l'eau et à l'assainissement et concernant l'éclairage public, nous avons décidé de l'externaliser

IMBALZANO Maurice : avec tout un programme de remplacement d'éclairage extérieur pour faire des économies de coûts énergétiques.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023-14 : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022- BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : IMBALZANO Maurice

L'assemblée après en avoir délibéré, à la **MAJORITE** (Pour : 19 - Contre : 4 FERRETTO-REGGI, SCHMITT, BOURGAIS, BRISPOT - Abstention : 0) décide :

DE DECLARER que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023-15: COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022- BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT COUGOURNIER »

Rapporteur : IMBALZANO Maurice

L'assemblée après en avoir délibéré, à la **MAJORITE** (Pour : 22 - Contre : 1 FERRETTO-REGGI - Abstention : 0) décide :

DE DECLARER que le compte de gestion du budget annexe « lotissement Cougournier » dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Monsieur Imbalzano 1^{er} Adjoint a été désigné président de séance. Le Maire quitte la salle à 19h25

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023-16 : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE « BATIMENT ARTISANAL

Rapporteur : IMBALZANO Maurice

L'assemblée après en avoir délibéré, à la **MAJORITE** (Pour : 18 - Contre : 4 FERRETTO-REGGI, SCHMITT, BOURGAIS, BRISPOT - Abstention : 0) décide :

décide :

D'APPROUVER le compte administratif 2022 du budget annexe « Bâtiment artisanal »,

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023-17 : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : IMBALZANO Maurice

L'assemblée après en avoir délibéré, à la **MAJORITE** (Pour : 18 - Contre : 4 FERRETTO-REGGI, SCHMITT, BOURGAIS, BRISPOT - Abstention : 0) décide :

décide :

D'APPROUVER le compte administratif 2022 du budget principal

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023-18 : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT COUGOURNIER ».

Rapporteur : IMBALZANO Maurice

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** décide :

D'APPROUVER le compte administratif 2022 du budget annexe Lotissement Cougournier.

Monsieur le Maire rejoint la séance et reprend la présidence

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023-19 : AFFECTATION DES RESULTATS 2022– BUDGET ANNEXE « BATIMENT ARTISANAL »

Rapporteur : IMBALZANO Maurice

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :
D'APPROUVER l'affectation des résultats comptables de l'exercice 2022 telle que définie ci-dessus

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023-20 : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : IMBALZANO Maurice

L'assemblée après en avoir délibéré, à la **MAJORITE** (Pour : 19 - Contre : 4 FERRETTO-REGGI, SCHMITT, BOURGAIS, BRISPOT - Abstention : 0) décide :
décide :

D'APPROUVER l'affectation des résultats comptables de l'exercice 2022 telle que définie ci-dessus

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023-21 : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE « BATIMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL »

Rapporteur : IMBALZANO Maurice

L'assemblée après en avoir délibéré, à la **MAJORITE** (Pour : 19 - Contre : 4 FERRETTO-REGGI, SCHMITT, BOURGAIS, BRISPOT - Abstention : 0) décide :
décide :

D'APPROUVER les présentes propositions budgétaires pour l'exercice 2023 dont le détail figure dans la note de présentation jointe en annexe.

DE DELEGUER à Monsieur le Maire pour l'exercice budgétaire 2023 l'autorisation de procéder à des virements de crédits à l'intérieur de chaque section dans la limite légale.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023-22 : BUDGET PRIMITIF 2023- BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : IMBALZANO Maurice

L'assemblée après en avoir délibéré, à la **MAJORITE** (Pour : 19 - Contre : 4 FERRETTO-REGGI, SCHMITT, BOURGAIS, BRISPOT - Abstention : 0) décide :
décide :

D'APPROUVER les présentes propositions budgétaires pour l'exercice 2023 dont le détail figure dans la note de présentation jointe en annexe.

DE DELEGUER à Monsieur le Maire pour l'exercice budgétaire 2023 l'autorisation de procéder à des virements de crédits à l'intérieur de chaque section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023-23: DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE POUR L'EQUIPEMENT DE CLIMATISATIONS A L'ECOLE DU PETIT BOIS.

Rapporteur : RAVANELLO Alain

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

D'APPROUVER le plan de financement

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions et fonds de concours relatifs à cette opération.

DE PRECISER que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 de la Commune.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023-24 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE POUR LA RENOVATION DE L'INTERIEUR DE L'EGLISE SAINTE MARGUERITE.

Rapporteur : RAVANELLO Alain

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :
D'APPROUVER le plan de financement
D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions et fonds de concours relatifs à cette opération.
DE PRECISER que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 de la Commune.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023-25: DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE ENTRE LE 21 FEVRIER ET LE 3 MARS 2023

Rapporteur : RAVANELLO Alain

Le Conseil Municipal est invité à **prendre acte** des décisions prises par Monsieur le Maire, entre 21 février 2023 et le 03 mars 2023, en vertu de la délégation de compétences susvisée.

DECISION MUNICIPALE n° 2023-08 du 21/02/2023 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR / ACQUISITION DE VETEMENTS POUR LE COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORETS

Demande d'une aide financière pour l'acquisition d'uniformes nécessaires aux bénévoles du CCFF de la commune auprès du Conseil Départemental du Var, 390 avenue des Lices – 83000 TOULON. Le montant total de l'opération est évalué à : 359.16 € HT soit 431.04 € TTC. Le financement de l'opération est estimé comme suit : Conseil départemental (50%) : 215.52 €, Autofinancement de la commune (50%) : 215.52 €.

DECISION MUNICIPALE n° 2023-09 du 03/03/2023 : MISE EN PLACE D'UN LOGICIEL DE GESTION DE RENDEZ VOUS CNI ET PASSEPORT- SOCIETE RDV360

Signature d'un contrat d'abonnement pour la mise en place d'un logiciel de gestion de rendez-vous CNI et passeport avec la société RDV360 – 61 rue Jean GUEHENNO – 35000 RENNES. Le montant annuel de l'abonnement est de 1 190€HT soit 1 428€ TTC.

L'abonnement est conclu pour une durée de 3 ans. Il prendra effet à sa signature. Le renouvellement se fera par tacite reconduction. En cas de résiliation, une lettre en recommandée devra être envoyé 3 mois avant la date de fin d'engagement.

La séance est levée à 19h53

Pour copie conforme le Maire

Alain RAVANELLO



Pour copie conforme la Secrétaire de séance

Marion DEBOST